

DÉLIBÉRATION N° 2025/31

Page 1 sur 1

L'an deux mil vingt-et-cinq, le 25 septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 7			
Votants : 9			
Votes	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Sylviane TESSIER.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Alexandre CHABAUTY, M. Thierry SOYER, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient absents :

Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER,
Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à Mme Sylviane TESSIER.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Transfert du gymnase de SAINT-SAVIN ; approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunion le 25 juin 2025, relatif au transfert du gymnase de Saint-Savin.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal valide 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, le rapport de la CLECT relatif au transfert du gymnase de Saint-Savin.

Fait à ANTIGNY, le 9 octobre 2025

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20251010-09102025_31-DE
Reçu le 10/10/2025

mairie@antigny86.fr